

Séance ordinaire du 11 avril 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Steve Dorval et Ann Jeffrey.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-02-34

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-35

Remerciements à monsieur Michel Lessard

ATTENDU que la Ville de Lévis reconnaît la contribution exceptionnelle de l'historien, monsieur Michel Lessard à la sauvegarde et au rayonnement du patrimoine québécois ;

ATTENDU que la Ville souhaite souligner l'apport inestimable de monsieur Michel Lessard au cours des quarante dernières années à travers de nombreux ouvrages de vulgarisation, d'innombrables articles et sa participation à un plus d'une soixantaine de documentaires réalisés, entre autres avec Radio-Canada et l'Office national du film, portant sur la richesse de notre patrimoine culturel ainsi que sur la culture matérielle traditionnelle et industrielle du Québec ;

ATTENDU que la Ville souhaite souligner la brillante carrière d'enseignement de monsieur Michel Lessard au département d'histoire de l'art et à la maîtrise en muséologie à l'Université du Québec à Montréal où plus de 7 000 étudiantes et étudiants ont fréquenté ses salles de classe ;

ATTENDU qu'en 1996, monsieur Michel Lessard s'est vu remettre le prestigieux prix Gérard-Morisset, la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec dans le domaine du patrimoine ;

ATTENDU qu'en 2011, monsieur Michel Lessard a été récipiendaire de la médaille de l'Assemblée nationale du Québec ;

ATTENDU qu'au sein du groupe GIRAM (Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu), monsieur Michel Lessard a joué un rôle essentiel pédagogique pour la mise en valeur et la protection du patrimoine lévisien sous toutes ses formes ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De reconnaître l'apport exceptionnel de monsieur Michel Lessard à la culture québécoise. Il est un pionnier, un géant québécois, un homme de partage généreux, un défenseur énergique de notre langue et de notre patrimoine, un conteur passionné et un amoureux de la collectivité lévisienne.

L'héritage de monsieur Michel Lessard est une source de fierté pour l'ensemble de la population du Québec et des citoyennes et des citoyens de la Ville de Lévis.

CV-2022-02-36

Période de questions

Environ 35 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document relatif à un jugement de la Cour suprême.

CV-2022-02-37

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 28 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-38

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 22, 28 et 29 mars 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 22, 28 et 29 mars 2022 est déposé.

CV-2022-02-39

Fermeture de l'enceinte canine du parc de la Halte (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-017](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De fermer l'enceinte canine du parc de la Halte (secteur Charny), à compter du 15 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-40

Prolongation du contrat de travail du directeur général

[Document d'aide à la décision GCH-2022-027](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De prolonger le contrat de travail de monsieur Simon Rousseau, directeur général, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-41

Dépôt du rapport annuel 2021 du vérificateur général

Le rapport annuel 2021 du vérificateur général prévu à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* constatant les résultats de sa vérification, est déposé.

CV-2022-02-42

Rapport relatif à la participation des membres du conseil de la Ville et du maire à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

[Document d'aide à la décision GRE-2022-019](#)

Le rapport relatif à la participation des membres du conseil de la Ville et du maire à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-02-43

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-21-89 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- RV-2022-21-89 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

CV-2022-02-44

Contrat de services sur la gestion animalière à intervenir avec Sos miss Dolittle

[Document d'aide à la décision ENV-2022-007-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De conclure le contrat de services sur la gestion animalière à intervenir avec Sos miss Dolittle, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-007-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-45

Crédits additionnels pour le remplacement d'un véhicule

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder des crédits additionnels équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule (unité 00-315), tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2022-007, et ce, pour la dépense relative au remplacement de ce véhicule.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-46

Avenant numéro 2 à l'entente intermunicipale du 24 mai 2012, relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace, à intervenir avec la Ville de Québec

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'avenant numéro 2 à l'entente intermunicipale du 24 mai 2012, relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace, à intervenir avec la Ville de Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-47

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-010](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire » par le remplacement du membre monsieur Alain Carpentier au siège de représentant de la Direction du développement économique et de la promotion, par le membre monsieur Marc-Antoine Tremblay, directeur adjoint à cette direction, à ce siège.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-48

Aide financière au Comptoir le grenier dans le cadre du Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière non récurrente de 25 000 \$ au Comptoir le grenier, pour le maintien de ses activités et de son offre de services essentiels en temps de pandémie auprès de la population lévisienne, dans le cadre du le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité*, tel qu'il est présenté à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-011.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-49

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-009](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De nommer monsieur Benoît Bouffard à titre de représentant des citoyennes et des citoyens de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-50

Attribution d'un toponyme pour un parc (lot 5 015 523 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'attribuer le toponyme Parc du Languedoc au parc situé sur le lot 5 015 523 du cadastre du Québec (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-51

Détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De fixer au 9 mai 2022, à 16 h, lors d'une séance extraordinaire de ce conseil, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 22 février 2022 autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis) et les numéros de lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-52

Abandon du processus d'adoption du Projet de règlement RV-2020-20-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certaines classes d'usages dans les zones R2914 et R2916, route Monseigneur-Bourget et rue des Moissons, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'abandonner le processus d'adoption du Projet de règlement RV-2020-20-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, adopté par la résolution CV-2020-03-21.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-53

Abandon du processus d'adoption du Projet de règlement RV-2022-21-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de 2 à 3 du nombre d'étages maximum autorisé pour la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone H0822, rue du Givre, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-048](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'abandonner le processus d'adoption du Projet de règlement RV-2022-21-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, adopté par la résolution CV-2022-00-97.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-54

Financement des dépenses relatives aux travaux dans les parcs industriels

[Document d'aide à la décision DEV-2022-031](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De financer les dépenses relatives aux travaux dans les parcs industriels identifiés à la fiche de prise de décision DEV-2022-031 au montant maximal de 1 410 000 \$, à même la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-55

Aide financière à Mon quartier de Lévis, abrogation de la résolution CV-2020-00-14 « Fonds municipal de soutien aux événements » et attentes signifiées pour cet organisme

[Document d'aide à la décision DEV-2022-034-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 324 485,46 \$ à Mon quartier de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'accorder une aide financière de 12 240 \$ à cet organisme à titre d'aide au loyer.

D'abroger la résolution CV-2020-00-14 « Fonds municipal de soutien aux événements », afin d'abolir conséquemment ce fonds.

D'accorder une aide financière de 85 000 \$ à cet organisme, pour la réalisation d'animations commerciales et de promotion favorisant le développement de la

fonction commerciale et l'ouverture de nouveaux commerces sur rue.

D'entériner les attentes à être signifiées à cet organisme pour 2022 et 2023, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2022-034-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-56

Modification de la résolution CV-2022-00-78 « Acquisition du lot 5 174 997 du cadastre du Québec de madame Claudette Proulx à des fins de développement industriel (Parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2022-00-78 « Acquisition du lot 5 174 997 du cadastre du Québec de madame Claudette Proulx à des fins de développement industriel (Parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent » par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 1 963 216 de ce cadastre, incluant les frais inhérents, au montant maximal de 143 000 \$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-57

Aide financière au Cégep de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2022-041](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 45 000 \$ au Cégep de Lévis pour son projet de positionnement dans le domaine de l'intelligence artificielle, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-58

Aide financière à la Chaire de recherche en intelligence artificielle de l'Université du Québec à Rimouski

[Document d'aide à la décision DEV-2022-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-012 par année durant cinq ans à la Chaire de recherche en intelligence artificielle de l'Université du Québec à Rimouski pour le projet précisé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-59

Troisième option de renouvellement des contrats pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux, de réseaux d'aqueduc et d'égouts (rangs 1 et 2)

[Document d'aide à la décision APP-2022-055](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'exercer la troisième option de renouvellement d'une année prévue aux contrats pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux, de réseaux d'aqueduc et d'égouts, à Excavation bergedac inc. (contrat numéro 2020-55-19-1) et à Les constructions bé-con inc. (contrat numéro 2020-55-19-2), aux montants estimés respectifs de 706 435,99 \$ et 291 528,36 \$, avant TPS et TVQ, pour une dépense globale estimée à 997 964,35 \$, avant TPS et TVQ, dont les prix seront assujettis à l'inflation au 1^{er} avril 2023, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2020-55-19 et aux soumissions produites par les adjudicataires.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-60

Promesse d'échange du lot 2 059 655 et d'une partie du lot 2 900 119 du cadastre du Québec pour une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre (secteurs Lévis et Pintendre) à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-008](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter la promesse d'échange d'une partie du lot 2 433 377 du cadastre du Québec contre le lot 2 059 655 de ce cadastre et une partie du lot 2 900 119 de ce cadastre à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-61

Mandat du comité des services de proximité

[Document d'aide à la décision BPEC-2022-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De confirmer le mandat et d'adopter les règles de fonctionnement du comité des services de proximité, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision BPEC-2022-002.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-62

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (permutation de zones prioritaires de développement et de zones de réserve urbaine, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis et Pintendre) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-018](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-018.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de procéder au remplacement d'une zone prioritaire de développement par une zone de réserve urbaine près de la rue des Ruisseaux (secteur Pintendre);
 - ✓ de procéder au remplacement d'une zone de réserve urbaine par une zone prioritaire de développement en bordure de la route Monseigneur-Bourget (secteur Lévis);
 - ✓ de remplacer une zone de réserve urbaine par une zone prioritaire de développement près de la rue Corot (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).
-

CV-2022-02-63

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages afin d'autoriser la tenue d'événements et de spectacles ainsi que la présence de camions de cuisine au parc du Rigolet situé dans la zone L1331, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-011](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision

URBA-SAT-2022-011.

Ce règlement a pour objet d'ajouter, à la grille des spécifications de la zone L1331, deux usages spécifiques de la classe d'usages L301, soit évènement en plein air et spectacle en plein air, de même que d'inclure la zone L1331 dans les zones où l'on autorise les camions de cuisine.

CV-2022-02-64

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certaines classes d'usages dans les zones R2914 et R2916, route Monseigneur-Bourget et rue des Moissons, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-013.

Ce règlement a notamment pour objet :

- de remplacer les grilles des spécifications applicables pour les zones R2914 et R2916 afin d'y permettre, à l'exclusion de tout autre usage, les usages compris dans le groupe A1 agriculture sans élevage, le groupe C2 commerce au détail et service sensible au transport de marchandise, certains usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte, certains usages du groupe C4 commerce au détail et service de proximité pour les véhicules et de prévoir les normes et spécifications afférentes à ces usages;
 - de prévoir des dispositions spécifiques pour l'aménagement d'un écran tampon à l'intérieur des zones R2914 et R2916 à l'égard de terrain où est exercé un usage autre qu'un usage du groupe A1 agriculture sans élevage, et ce, le long des limites d'un terrain contigu à un terrain situé dans la zone R2913.
-

CV-2022-02-65

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-05 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (modification des constructions assujetties et des normes sur les fondations) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-05 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-023.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de remplacer la liste des bâtiments assujettis;

- ✓ de remplacer l'article 39 sur les fondations des bâtiments principaux;
 - ✓ de permettre les salles d'eau de faibles dimensions;
 - ✓ d'obliger à ce que les fenêtres des maisons donnant sur un garage attenant soient étanches au gaz.
-

CV-2022-02-66

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements règlementaires à la zone M1301 située sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-033](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-033.

Ce règlement a pour objet de modifier certaines normes à la grille des spécifications M1301, soit le retrait des usages C10, H11 et H12, le retrait de la hauteur minimale exigée, le retrait de la marge de recul avant maximale, le retrait du COS minimal exigé et le retrait des exigences concernant les noyaux de proximité de type 1, notamment le nombre minimal de cases souterraines et la largeur minimale de la façade du bâtiment pour la zone M1301, de même qu'il vise à retirer la zone M1301 des tableaux 2 et 3 de l'article 15.1, seuil d'exclusivité pour un usage autre qu'habitation, et finalement, à ajouter des dispositions spécifiques sur le stationnement hors rue pour la zone M1301.

CV-2022-02-67

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-07 sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme (création d'un nouveau cadre règlementaire afin de lutter contre la maladie hollandaise de l'orme dans le périmètre d'urbanisation) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-07 sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-036.

Ce règlement a pour objet de créer un cadre règlementaire favorable afin de lutter contre la maladie hollandaise de l'orme à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

CV-2022-02-68

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-08 établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-08 établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-036.

Ce règlement a pour objet d'abroger l'article 13 et de modifier l'article 14 afin de retirer les dispositions encadrant la maladie hollandaise de l'orme, ceux-ci étant modernisés par le Règlement sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme.

CV-2022-02-69

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-09 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité (création d'un nouveau cadre réglementaire afin de lutter contre la maladie hollandaise de l'orme dans le périmètre d'urbanisation) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-09 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-036.

Ce règlement a pour objet d'encourager, par plusieurs méthodes de soutien, certains propriétaires voulant contribuer à faire face à cette maladie à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

CV-2022-02-70

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-10 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-10 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-004.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis).

CV-2022-02-71

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (permutation de zones prioritaires de développement et de zones de réserve urbaine, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis et Pintendre), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur*

***l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-018](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-018.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander un avis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur la modification proposée et notification à cette dernière d'une copie conforme de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-72

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages afin d'autoriser la tenue d'évènements et de spectacles ainsi que la présence de camions de cuisine au parc du Rigolet situé dans la zone L1331, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-011.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité du président du conseil d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-73

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certaines classes d'usages dans les zones R2914 et R2916, route Monseigneur-Bourget et rue des Moissons, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-013.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la présidente du conseil d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-74

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (modification des constructions assujetties et des normes sur les fondations) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-023](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-023.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la présidente et des présidents des conseils d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-75

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements règlementaires à la zone M1301 située sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-033](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-033.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité du président du conseil d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-76

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifier les zones où l'usage habitation comme usage conditionnel peut être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-047](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-00-98.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-77

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification des marges de recul arrière minimales, zones H2565 et H2571, rue Weyman, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-049](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-00-96.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-78

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des

zones M1600 et C1671 à même une partie de la zone C1601, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-050](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-00-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-79

Adoption du Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2022-009](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises a pour objet d'établir un programme d'aide aux entreprises, sous forme de subvention, aux conditions prévues à ce règlement, le tout en vertu du pouvoir prévu à l'article 129 de *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (LQ 2021. C. 7) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-80

Adoption du Règlement RV-2022-22-01 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité

[Document d'aide à la décision ENV-2022-002-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-01 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité a pour objet de prévoir qu'il est interdit pour le propriétaire, le locataire ou l'occupante ou l'occupant d'un immeuble d'y dégager ou de tolérer qu'il y soit dégagé une odeur nauséabonde de façon à incommoder le confort ou le bien-être du voisinage ou d'une partie de celui-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2022-22-01 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-81

Adoption du Règlement RV-2022-21-91 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil

[Document d'aide à la décision GRE-2022-005-R-2](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-91 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil a pour objet de prévoir la rémunération additionnelle pour le poste de maire suppléant, de vice-président du comité exécutif et des membres du conseil de la Ville qui agissent à titre de président d'un comité ou d'une commission de la Ville, de prévoir une exception à l'intégration de la rémunération versée au vice-président de la Société de transport de Lévis et enfin, de prévoir l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2022 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-21-91 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil.

Le maire déclare qu'il vote en faveur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-82

Adoption du Règlement RV-2022-21-86 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (modifications de la délimitation de certains secteurs assujettis et autres ajustements du Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-051](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-86 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a pour objet :

- de modifier les limites de certains secteurs assujettis au règlement, soit par l'agrandissement du secteur autoroutier et du secteur à desserte locale à même une partie du secteur D (secteur Saint-Jean-Chrysostome), et par le retrait d'une portion du secteur B (au nord de la rue Édouard Curodeau);

- d'ajuster le texte du règlement relativement aux références au Règlement sur les permis et certificats afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur le même objet;
- d'assujettir les équipements mécaniques, énergétiques ou de communication, situés à l'extérieur, au règlement lors de l'exécution de certains travaux;
- d'ajuster, d'ajouter ou de bonifier certains critères d'analyse pour certaines catégories de travaux et certains secteurs;
- de préciser l'assujettissement de certains travaux à l'analyse de certains critères ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2022-21-86 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-01-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-83

Adoption du Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 (optimisation du fonctionnement des séances du conseil de la Ville, comité plénier et du comité exécutif, refonte du texte du règlement et remplacement du règlement antérieur et ses amendements)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-022-R-2](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 a pour objet d'optimiser la régie interne et le mode de fonctionnement des séances du conseil de la Ville, du comité plénier et du comité exécutif, de refondre le texte du règlement intérieur actuel du conseil de la Ville en un seul règlement et de remplacer conséquemment le Règlement RV-2016-15-99 et ses amendements ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99, avec changements.

Les changements apportés au Règlement par rapport au Projet de règlement, déposé précédemment au conseil de la Ville, visent les ajustements aux dispositions suivantes :

- Au niveau des règles concernant le conseil de la Ville :

- Au paragraphe 9.1, sur la référence aux recommandations au comité exécutif;
 - Au paragraphe 13.1, sur la séance de questions du public pour toute séance du conseil de la Ville;
 - Au paragraphe 13.2, sur le moment de la période de questions lors de la séance extraordinaire au cours de laquelle l'adoption du budget et du programme triennal des immobilisations est prévue;
 - Au paragraphe 13.3, sur la possibilité pour une personne présente à la séance de soumettre une autre question, si la période de questions n'est pas expirée;
 - Au paragraphe 13.4, pour apporter une correction cléricale;
 - Au paragraphe 13.6, sur les précisions apportées sur le moyen additionnel pour soumettre des questions à distance;
- Au niveau des règles concernant le comité exécutif :
 - À l'article 19, pour préciser que le compte-rendu de toute réunion d'un comité ou d'une commission est déposé au comité exécutif, afin d'être pris en considération, le cas échéant, dans la prise de décision;
 - Au niveau des règles concernant le comité plénier :
 - À l'article 24, pour préciser que les membres du conseil de la Ville assistent en personne aux réunions du comité plénier à l'endroit établi ou par un moyen technologique au choix du maire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-84

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-02-85

Félicitations à madame Flavie Pelchat

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Flavie Pelchat, élève de 5^e année aux *Programmes arts-langues-sports* de l'école St-Joseph, qui est lauréate du prix *Galaxie* dans le cadre du 38^e *Festival international de la poésie de Trois-Rivières*. Son poème, sur le thème *Je suis heureuse quand...*, s'est mérité la première place dans sa catégorie d'âge au Québec, ainsi que la 3^e place mondiale, source de fierté pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-86

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

À 19 heures 05, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
